Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_239-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-239 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018
L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_239-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : ADOPTION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION 2018-2020

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali mène une action sociale globale déclinée en plusieurs champs : l'accès aux droits, la formation, l'emploi, l'inclusion sociale, la participation citoyenne visant l'insertion sociale et professionnelle des publics.

Pour ce faire, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire, en poursuivant trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes pour lutter contre l'isolement en animant un lieu d'accueil ouvert à tous (informer, orienter et recueillir la parole des habitants),
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le mieux vivre-ensemble et la mixité sociale (réseau d'échanges, ludothèque, accompagnement à la parentalité, accès à la culture, ludothèque, etc),
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie locale.

Ces structures sont agréées par la Caf de la Gironde pour une durée de 2 à 4 ans. Leurs financements doivent être assurés par la Caf de la Gironde, le Département de la Gironde, la Msa de la Gironde ainsi que par les collectivités locales (commune(s) et/ou EPCI).

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en juin 2017, le diagnostic partagé avec les trois institutions précitées a permis de souligner que le territoire de La Cali ressortait comme l'un des plus précarisés à l'échelle de la Gironde. De surcroît, il est sous doté en structure d'animation de la vie sociale et des disparités en terme d'offre sociale sont constatées en son sein.

Face à ce constat, l'un des objectifs partagés est d'accompagner le déploiement et l'ancrage territorial de structures d'animation de la vie sociale sur l'agglomération, en s'appuyant sur les habitants et les acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

Dans cette perspective, et afin d'encadrer et d'harmoniser son intervention sur l'ensemble du territoire, il est proposé d'adopter un règlement d'intervention qui précise :
- la participation de La Cali à la définition du projet social des structures,
- l'animation par La Cali d'un réseau territorial des structures, auquel elles s'engagent à participer,
- les conditions d'attribution de l'aide financière communautaire.

La Cali différencie son intervention financière selon la zone de compétence couverte par la structure, telle qu'inscrite dans l'agrément délivré par la CAF de la Gironde :

- <u>structure à zone de compétence intercommunale</u> : subvention forfaitaire annuelle versée pour tout agrément en cours, d'un montant de :
  - 35 750€ pour un centre socioculturel intercommunal,
  - 5 000€ pour un espace de vie sociale intercommunal.

- <u>structure à zone de compétence communale</u> : aide au démarrage à travers une subvention forfaitaire annuelle d'un montant de 3 000€ versée à compter de l'année de délivrance de l'agrément jusqu'au terme de ce premier agrément.

L'aide financière au titre de la compétence Politique de la Ville, Insertion et CISPD concerne le financement de l'activité générale de la structure, et peut être complétée par une subvention d'activité dans le cadre d'autres compétences de La Cali.

Le règlement d'intervention est valable pour une durée de trois ans (2018-2020).

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 9 octobre 2018,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 5 novembre 2018,

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_239-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire approuver le règlement d'intervention 2018-2020 relatif à l'animation de la vie sociale.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 20/11/2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_240-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2018

2018-11-240 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 6 novembre 2018
L'an deux mille dix-huit le douze novembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON ,Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY ,Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :
Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Hélène ESTRADE, Michel FOULHOUX, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Odile LUMINO, Pierre-Jean MARTINET, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jean-Luc DARQUEST pouvoir à François-Didier BASSET, Gabi HOPER pouvoir à Philippe BUISSON, Marcel BERTHOME pouvoir à Anne BERTHOME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard PIOT pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Agnès SEJOURNET pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_240-DE

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
ESPACES DE VIE SOCIALE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2018 AUX ASSOCIATIONS ESPRIT DE SOLIDARITÉ, LE LIEN ET LA CONSIGNE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en juin 2017, l'un des objectifs partagés est d'accompagner le déploiement et l'ancrage territorial de structures d'animation de la vie sociale sur l'agglomération, en s'appuyant sur les habitants, acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

En l'occurrence, trois associations ont manifesté en 2017 leur intention de créer un espace de vie sociale, une sur Coutras et deux sur Libourne. Chaque association a réalisé une étude de préfiguration avec la participation des habitants, des partenaires institutionnels et des acteurs locaux afin de déterminer l'opportunité et la faisabilité de leur projet respectif.

Ces trois associations ont été agréées en qualité d'espace de vie sociale par la Caf de la Gironde pour une période allant du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2020. Elles bénéficieront à près de 34 000 habitants.

Les projets retenus sont détaillés ci-après :

Esprit de solidarité à Coutras

L'entrée en géographie prioritaire du Quartier du Centre de Coutras en juillet 2014 a réaffirmé l'enjeu de renforcer l'animation de la vie sociale à l'échelle de la commune. En juillet 2016, l'association Esprit de solidarité s'est constituée, sous l'impulsion du CCAS de Coutras, pour porter un projet d'épicerie sociale et solidaire qui a ouvert en septembre 2017, puis pour mener l'étude de préfiguration d'un espace de vie sociale.

Axes du projet social :

1 - être un lieu d'accueil et de convivialité ouvert à tous,
2 - créer du lien social autour des solidarités en développant des activités permettant de rompre l'isolement et de créer des échanges intergénérationnels,
3 - impliquer les habitants à la vie associative locale en stimulant l'engagement participatif et en valorisant les compétences.

Le Lien à Libourne

L'association Le Lien, la ville de Libourne et son CCAS, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux ont partagé dès 2016 l'absence sur la ville-centre d'un lieu identifié pour l'échange, la rencontre, l'expression des habitants alors même que ces derniers exprimaient de manière croissante un désir de participer à la vie locale et d'initier des projets citoyens et solidaires. Face à ce constat et fort de son réseau de partenaires actifs dans le développement social, l'association Le Lien s'est proposée pour mener une étude de préfiguration d'un espace de vie sociale sur Libourne.

Axes du projet social :

1 - développer la capacité du pouvoir d'agir des habitants en favorisant les espaces d'expression des besoins et en accompagnant les initiatives citoyennes,
2 - permettre à tous les habitants d'accéder à leurs droits et à leur intégration dans la ville en assurant une fonction d'accueil, d'information et d'orientation, et également en proposant des actions renforçant l'offre existante,
3 - favoriser le lien social en suscitant l'envie de participation à la vie locale et l'engagement bénévole.

L'association Le Lien initiera la mise en œuvre du projet social, et accompagnera également les habitants et les acteurs locaux à se constituer en association d'ici fin 2018, pour porter directement l'espace de vie sociale.

Envoyé en préfecture le 20/11/2018
Reçu en préfecture le 20/11/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20181112-2018_11_240-DE

"La Consigne" à Libourne

"La Consigne", collectif d'habitants de la ville de Libourne initié en 2016 et constitué en association depuis avril 2018, porte un projet de « café associatif » comme lieu d'information, de convivialité, de coopération ou encore de citoyenneté autour de la culture, l'écologie et l'éducation populaire. L'association La Consigne a lancé fin 2017 une étude de préfiguration d'un espace de vie sociale sur Libourne.

Axes du projet social :

1 - favoriser l'accès à la culture et à la création,
2 - améliorer le cadre de vie et la qualité de vie en sensibilisant aux enjeux et pratiques écologiques,
3 - promouvoir les coopérations et la convivialité en créant un « café associatif », lieu d'échanges, de rencontres et de projets citoyens.

Ainsi, en référence au règlement d'intervention 2018-2020 de La Cali relatif à l'animation de la vie sociale, il est proposé de soutenir ces nouvelles structures à travers l'attribution d'une aide au démarrage qui se traduit par le versement d'une subvention annuelle de 3 000 euros sur la durée de leur premier agrément, soit de 2018 à 2020.

Cette contribution financière est applicable dans le respect du règlement d'intervention, qui peut être modifié par La Cali durant sa période d'exécution, et sous réserve des crédits inscrits annuellement au budget primitif de La Cali. En l'espèce, les crédits sont inscrits au budget 2018.

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 9 octobre 2018,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 5 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :
- signer avec chaque association la convention d'objectifs d'une durée de trois ans et tous les documents afférents,
- verser la subvention de 3 000 euros à chaque association pour l'année 2018.

Imputations budgétaires :
- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 20/11/2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde